

6 ANS DE BATAILLE JUDICIAIRE

Les Lecot ont enfin la garde de leur petite-fille

LE CATEAU Depuis que leur petite-fille, Maëlys, a 11 jours, Karine et Jean-Pierre prennent soin d'elle. Après 6 années de lutte, ils obtiennent la garde parentale et remercient le soutien de leur entourage.

LES FAITS

Six ans de combat

Maëlys est née le 18 mai 2012. Onze jours seulement après sa naissance, les jeunes parents déposent leur enfant chez ses grands-parents pour « des vacances ». Ils ne sont jamais venus récupérer l'enfant. Les grands-parents se sont alors occupés de la petite fille.

UNE BATAILLE ENTRE DEUX TRIBUNAUX

Le couple ne se sent pas prêt à assumer l'enfant. Karine et Jean-Pierre Lecot décide alors de récupérer la garde de leur petite-fille. Six mois après l'arrivée de Maëlys, une demande de garde est acceptée par le tribunal pour enfants. Mais l'autorité parentale est refusée par le juge des affaires familiales. Un long combat judiciaire s'engage. Tous les six mois, une éducatrice faisait un rapport au juge pour enfant de Cambrai sur la situation de Maëlys. Quant à la demande d'autorité parentale, elle restait en stand-by jusqu'au 22 novembre 2018. Une nouvelle demande est finalement acceptée par le juge des affaires familiales.



Alors que Maëlys est trop timide pour prendre une photo, sa grand-mère, Karine, pose avec une photo d'elle. Une photo de son arrivée dans le foyer familiale en 2012.

COMMENT ?

Un sacrifice pour Maëlys

Dès l'arrivée de leur petite-fille, Karine et Jean-Pierre Lecot se sont retrouvés désemparés. « Quand ils nous ont déposés Maëlys, on n'avait rien pour l'accueillir, se souvient Karine. On ne s'y attendait pas. » Karine travaille à l'hôpital du Cateau et lui dans le bâtiment, ont tout mis de côté pour s'occuper de Maëlys. Depuis ce jour, le couple « ne vit que pour elle », même si la situation à l'époque devenait difficile à tenir. « On a dû vendre notre mobil-home pour pouvoir payer tout ce qu'on devait. Entre les frais d'avocats et les nouvelles affaires à acheter pour elle, même à deux on ne s'en sortait pas. On a fait appel à Brigitte Grenier et Laurent Coulon quand on était dans le

besoin, explique Karine. Ils nous ont bien aidé. Brigitte nous a offert le premier lit de Maëlys, et Laurent nous a remis l'électricité une fois quand on a eu une coupure. On ne les remerciera jamais assez. »

UNE ORGANISATION FAMILIALE

Karine, Jean-Pierre et leur fils, Anthony, se sont toujours occupés d'elle. « On était tous les trois à travailler, souligne Karine. On s'organisait pour pouvoir s'occuper d'elle. Anthony a une forte relation avec elle. C'est son parrain. Je n'aurais jamais cru qu'il s'occupe si bien d'elle. »

AUJOURD'HUI

Un soulagement et un avenir plein d'espoir

Depuis la dernière comparution devant le juge des affaires familiales en octobre et l'attribution de l'autorisation parentale le 22 novembre dernier, la petite famille souffle. Le pire est enfin derrière eux. « Je suis en arrêt maladie depuis deux ans. Je ne remercierai jamais assez la direction de l'hôpital et mes collègues qui ont compris ma situation et m'ont aidé. Merci aussi à notre avocate, Sandrine Bleux, tout comme mon entourage et celui de mon mari, notamment son patron Simon Flodrops ». Même si le combat était difficile, la lutte en valait la chandelle pour Karine et son mari. « Ça vaut le coup que les grands-parents se battent pour s'occuper de l'enfant. Il y en a trop de placer. »

UNE FÊTE EN FAMILLE

Pour les fêtes de Noël, la petite famille souhaite faire un petit repas, « comme tout le monde ». Chez eux, les photos de Maëlys sont partout. Il y a quelques temps, Maëlys a fait signaler à Karine et Jean-Pierre qu'elle n'apparaissait pas sur leur photo de mariage. « Du coup, on va fêter nos vingt ans de mariage en même temps que l'anniversaire de la petite, le 18 mai prochain », conclut Karine. Un nouveau départ pour la famille, qui souhaite se reconstruire ensemble.

C.P.

« Maëlys est comme libérée depuis la décision de justice »

LE CATEAU

La vie de Maëlys n'a pas toujours été simple. Depuis un an et demi, la petite est suivie par un psychologue pour l'aider dans son épreuve. Pour elle, Karine et Jean-Pierre son ses parents, n'ayant pas ou peu connu ses géniteurs. « C'est une enfant agréable, qui m'aide beaucoup à la maison, précise Karine. Mais quand elle est contrariée, elle s'énervé. Elle a toujours fait des crises d'angoisse depuis qu'elle est petite. » Mais depuis que l'autorité parentale a été officialisée, Karine constate que Maëlys va beaucoup mieux, « Elle est comme libérée ».

LE MIEUX POUR ELLE

Maëlys a toujours été à l'école. Après avoir changer deux fois d'école, elle est actuellement scolarisée à Solesmes en classe de CP, à l'institut Saint Michel. « Elle prend le bus toute seule. Tout se passe à merveille. » Timide, ses grands-parents l'on inscrite très jeune dans un club d'équitation « pour qu'elle puisse prendre de l'assurance ». « J'espère le meilleur pour elle », conclut sa grand-mère, qui souhaite reprendre le court normal des choses, une meilleure situation pour eux, mais surtout pour la petite.



Très joueuse, Maëlys rend heureux ses grands-parents. Depuis la décision de la justice, les troubles du comportement de Maëlys se sont atténués.